

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 1ER JANVIER 2021**

### **1 - CHAMP D'APPLICATION :**

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent aux marchandises vendues par 3F INNOVATION, (« le Vendeur ») au client tel que défini dans la partie tarifaire des conditions générales de vente. Toute commande auprès du Vendeur entraîne nécessairement l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, aux conditions de commandes, notamment par multiples, et aux conditions de livraison du Vendeur (ci-après les « Conditions »). Les Conditions contiennent, à la connaissance du Vendeur, toutes les informations utiles à l'accord du client. Le client peut solliciter du Vendeur toute information complémentaire nécessaire à son consentement. Sauf autrement convenu par écrit, elles régiront tous les contrats de vente conclus entre le Vendeur et le client. Les conditions générales d'achat du client ne sont en aucun cas opposables au Vendeur à l'exception des dispositions qui auraient fait l'objet d'un accord de sa part, en tout ou partie, expressément et par écrit. En cas d'évolution de la réglementation applicable aux produits commercialisés et/ou distribués par le Vendeur pendant la durée des présentes CGV, le Vendeur se réserve de modifier, sans préavis si nécessaire, les présentes CGV afin de les rendre conformes aux évolutions législatives et réglementaires.

### **2 - COMMANDES :**

Les commandes de produits sont réalisées par écrit (courrier, fax, courriel, site internet) ou par l'intermédiaire d'un passage chez un client. Les commandes passées par téléphone, ne deviennent définitives qu'à réception de la confirmation écrite du Vendeur. Seules pourront être traitées les commandes précisant les informations suivantes : nom et numéro de compte du client, adresse de livraison et adresse de facturation (si différente), code CIP des produits, sa dénomination complète et la quantité commandée, dans le respect des PCB des conditions tarifaires. Les commandes ne deviennent fermes et définitives qu'après leur acceptation par le Vendeur, sous réserve de la disponibilité des produits commandés. Les commandes acceptées ne peuvent être ni annulées, ni modifiées sans l'accord exprès et écrit du Vendeur. Comme indiqué à l'article 8 des présentes, le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un client en situation de retard de paiement.

### **3 - LIVRAISONS :**

Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison prévus. Sauf accord exprès du Vendeur, le client ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un retard de livraison pour annuler une commande ou refuser la marchandise. En France Métropolitaine, elles sont effectuées selon la tarification du transporteur ou de La Poste (selon les poids et volumes). Pour les DOM-TOM, et l'Export, les conditions et délais de livraisons sont en fonction de la destination, le client devra se rapprocher des services commerciaux du Vendeur dans ces cas particuliers.

### **4 - TRANSPORT-RÉCEPTION :**

Le transfert des risques relatifs aux produits vendus au client s'effectue lors de leur remise au transporteur par le Vendeur. A l'exception des cas dans lesquels les marchandises voyagent aux risques et périls du client, le client doit, en cas de manquant ou de dommage apparent à la livraison, mentionner des réserves précises sur le bordereau de livraison et en informer aussitôt le Vendeur par écrit. Dans les trois jours de la réception des marchandises, il doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, notifier ses réserves au transporteur. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai et si elle n'a pas été confirmée au transporteur dans les conditions ci-dessus.

## 5 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Le transfert de propriété des marchandises du vendeur est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par le client en principal, frais et intérêts, toute clause contraire, notamment insérée dans des conditions générales d'achat, est réputée non écrite (ARTICLE L 624-16 du code de commerce)

De convention expresse, le vendeur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses marchandises en possession du client (ou de tout tiers dépositaire)

Ces dernières étant conventionnellement présumées être celles impayées, le Vendeur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de marchandises impayées. Les marchandises devront, dans ce cas, être restituées au Vendeur à la première demande écrite de celui-ci, aux frais et risques exclusifs du client, sous réserve de l'exercice de tous autres droits du Vendeur.

La présente clause de réserve de propriété n'empêche pas que le transfert des risques des marchandises soit transféré au client dès leur livraison à celui-ci

## 6 - FORCE MAJEURE – IMPRÉVISION :

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre la livraison des marchandises ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement en cas de force majeure définie comme tout événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait pas être prévu et dont les effets ne peuvent pas être évités par des mesures appropriées, susceptible d'arrêter, de réduire ou de retarder la fabrication des marchandises ou le transport des marchandises ou d'empêcher l'exécution normale de la vente. En cas de changement de circonstance rendant excessivement onéreuse la fabrication ou la livraison des marchandises, le Vendeur pourra demander une renégociation de la vente. L'exécution de la vente est suspendue durant cette renégociation. A défaut d'accord dans un délai de deux semaines, le Vendeur pourra résoudre la vente.

## 7 - RETOURS DE MARCHANDISES :

Aucun retour de marchandises n'est accepté sans accord préalable et écrit du Vendeur, étant précisé que les retours de marchandises périmées ne pourront, en aucun cas, donner lieu à l'établissement d'avoirs. Sauf convention particulière, les frais de transport des retours sont pris en charge par le Client qui supporte également les risques liés au transport retour.

## 8 - PRIX :

Sauf accord dérogatoire, les prix du Vendeur sont ceux de son tarif en vigueur au jour de la commande. Ce tarif est susceptible d'être modifié par le Vendeur après information préalable du client.

## 9 - PAIEMENT :

Sauf convention particulière, les factures sont payables comptant ou dans un délai de 30 jours. Hors France Métropolitaine, le délai de paiement est régi conformément aux dispositions de l'article L.441- 10 du code de commerce. Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate du paiement des factures non encore échues. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités d'un montant égal au taux de refinancement de la BCE en vigueur augmenté de 10 points de pourcentage. Le client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du Vendeur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Ces sommes sont exigibles de plein droit, sans relance ou mise en demeure préalable et commencent à courir le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture sans préjudice des autres conséquences qui pourraient découler de ce retard.

Le client devra également rembourser tous les frais d'impayés ainsi que tous les frais exposés par le Vendeur pour le recouvrement y compris en cas de recouvrement contentieux des sommes dues. Les pénalités de retard peuvent se cumuler avec tous dommages et intérêts auxquels le Vendeur pourrait prétendre du fait du non-paiement ou du retard de paiement en cause. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Au premier retard de paiement, le Vendeur pourra de plein droit, à compter de l'information qui en sera faite au client, suspendre l'exécution de toutes commandes en cours et subordonner la poursuite des livraisons à un paiement comptant au plus tard à la livraison des marchandises. En outre, également de plein droit et à compter de l'information qui en sera faite au client, toute commande ultérieure du client sera subordonnée à son acceptation expresse par le Vendeur. Si une commande est acceptée, elle donnera lieu à l'émission immédiate d'une facture qui sera payable au plus tard à la livraison des marchandises par un moyen de paiement permettant de garantir au Vendeur la complète exécution du paiement (tel qu'un virement ou un chèque de banque). En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du client, et lorsqu'un administrateur judiciaire aura été désigné, cette condition sera réputée remplie par la preuve apportée au Vendeur du visa de la dépense par l'administrateur judiciaire. A défaut d'un tel paiement, le Vendeur pourra refuser la livraison des marchandises.

#### 10 - DONNÉES PERSONNELLES :

Le Vendeur met en œuvre un traitement des données à caractère personnel lors de l'enregistrement du Client dans son fichier clients ayant pour finalité la gestion commerciale et comptable de ses clients. Ce traitement est indispensable à la relation commerciale. À ce titre, le Vendeur collecte les données suivantes de chaque client : nom, prénom, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone. À défaut de disposer de ces informations, les traitements des commandes ou d'éventuels services ne pourront pas être pris en compte. Les données collectées sont conservées pendant la durée de la relation commerciale avec le client. Elles sont ensuite conservées en archivage intermédiaire, pour répondre aux obligations légales du Vendeur notamment comptables ou fiscales mais également pour conserver toute preuve utile en cas de contentieux et ce, dans la limite des différents délais de prescription applicables pour la finalité susvisée. Le Vendeur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles en matière de sécurité pour protéger ces données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. En application des lois applicables, et du règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel, le client dispose du droit d'accès, droit d'interrogation sur l'utilisation de ses données personnelles, droit de rectification ou d'effacement, droit de limitation, droit à la portabilité de ses données personnelles, droit d'opposition et du droit de définir les directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort. Le client peut exercer à tout moment l'ensemble de ces droits auprès du Vendeur en adressant une demande en ce sens accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité par email à l'adresse [donneespersonnelles@3F Innovation.fr](mailto:donneespersonnelles@3F Innovation.fr).

#### 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Loi applicable par le tribunal de Commerce de Mulhouse, auquel il est expressément fait attribution de juridiction, sera seul compétent en cas de contestation ou de litige quelconque, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

La loi applicable est la loi Française

Conditions Générales de Vente (CGV) au 1<sup>er</sup> Janvier 2021